



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1120) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «ENSEMBLE ERABLE», A TITRE PAYANT**      **DÉCISION N° DM-25-383 EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ensemble Erable » représentée par son président Monsieur Emmanuel WILL, dont le siège est situé c/o P.E. WILL 11 rue d'Arcueil 75014 Paris, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 11 décembre de 12h00 à 16h00, le 12 décembre de 9h30 à 17h00 et le 13 décembre 2025 de 9h30 à 13h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ensemble Erable » représentée par son président Monsieur Emmanuel WILL, dont le siège est situé c/o P.E. WILL 11 rue d'Arcueil 75014 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 245,69 € T.T.C (deux cent quarante-cinq euros et soixante-neuf centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 11 décembre de 12h00 à 16h00, le 12 décembre de 9h30 à 17h00 et le 13 décembre 2025 de 9h30 à 13h30.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251113-lmc1H13622H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/11/2025  
Date de Publication : 14/11/2025